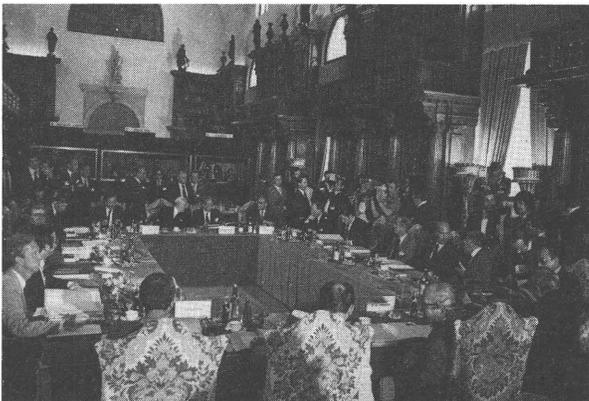


LIBRARY

Conseil Européen à Venise



« Du point de vue de la Communauté, personne ne peut affirmer que nous ayons vécu un Conseil européen dramatique. Mais je crois que c'est là un heureux changement après les trois précédents Conseils... Il est de bon aloi que cette réunion ait été consacrée aux questions internationales urgentes... »

Ce Conseil est un retour à la routine... ce qui est ailleurs une bonne chose.

Je crois qu'il n'est pas du rôle normal du Conseil européen de prendre des décisions dans des matières qui sont essentiellement du ressort des institutions communautaires prévues par le traité, notamment le conseil de ministres... », déclarait R. Jenkins, président de la Commission, au lendemain du Conseil européen qui s'est tenu les 13 et 14 juin à Venise.

Plusieurs thèmes ont été mis en évidence pendant ce Conseil et des déclarations communes ont été élaborées sur le Moyen-Orient, l'Afghanistan et le Liban. La déclaration sur le Moyen-Orient précise notamment que « le moment est venu de favoriser la reconnaissance et la mise en œuvre des deux principes universellement admis par la communauté internationale: le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, et la justice pour tous les peuples, ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien ».

Les Neuf ont également décidé de prendre les contacts nécessaires avec toutes les parties concernées afin de déterminer la forme que pourrait prendre une initiative de leur part.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont consacré une partie de leur réunion au dossier « énergie ». Le conseil des ministres de l'énergie devra déposer ses conclusions avant la fin de l'année sur base des propositions de la Commission.

Ils ont également examiné le problème de la restructuration du budget et celui de l'élargissement à l'Espagne et au Portugal.

Dans ce numéro

- 2 - 3 Entretien avec Anne-Marie Lizin
- 3 Aide régionale
- 4 Accord gouvernemental
- 5 Emploi — Dialogue Parlement-Commission
- 6 - 7 Entretien avec Maurits Coppieters

50 Numéros d'EURinfo. Encart spécial au centre de ce numéro

Agriculture et budget

« Le compromis de Bruxelles a apporté la preuve indispensable que l'on pouvait prendre des décisions dans les enceintes appropriées, c'est-à-dire pour l'agriculture, l'enceinte des ministres de l'Agriculture, pour l'avenir de la Communauté, sa gestion, ses options, ses priorités, le Conseil des ministres des Affaires Etrangères, et qu'il ne faut pas pour tout et à tout propos courir demander aux « grands chefs » s'ils sont d'accord pour qu'on fasse quelque chose ou non.

« Le Conseil européen qui se tient 3 fois par an est essentiel pour donner les impulsions, mais une instance comme la Communauté ne se gère pas que 3 fois par an » déclarait M. Davignon au micro de la RTBF au lendemain de la conclusion du compromis de Bruxelles

Après une longue négociation, les ministres des Affaires étrangères sont parvenus, le 30 mai, à un compromis sur la réduction de la contribution britannique au budget communautaire. L'adoption de cet accord a permis de lever les réserves de Londres sur l'accord agricole conclu, à Huit, lors du Conseil européen de Luxembourg.

Selon le compromis budgétaire, la contribution britannique est réduite d'au moins 2,585 milliards d'Ecu (plus de 103 milliards de FB) pour les années 1980 et 1981.

Ces réductions seront pri-

ses en charge par les autres Etats membres. Pour 1982, la réduction devra être confirmée par des mesures structurelles relevant par exemple de la politique régionale ou sociale.

Cet accord a été approuvé par les neuf gouvernements. Le dossier agricole a ainsi pu être débloqué.

La hausse des prix pour la campagne 1980-1981 sera en moyenne de 5 %. La taxe de coresponsabilité laitière est fixée à 2 % (0,5 % jusqu'à présent), des exonérations sont prévues pour les exploitants des zones défavorisées et les zones de montagne. Enfin, la « guerre du mouton » n'aura pas lieu, un accord ayant pu être trouvé.

« Il y a des corrections à apporter sans changer les règles fondamentales, poursuit M. Davignon. Tout le monde a donné mandat à la Commission de chercher à résoudre ces problèmes sans remettre en cause les principes fondamentaux de solidarité financière et d'autonomie de la Communauté par rapport aux Etats membres.

« La Commission va immédiatement entamer cette tâche très difficile... A Bruxelles, on a fait beaucoup pour rétablir la confiance entre nous et en nous-mêmes. Et c'était l'essentiel pour aborder dans de bonnes conditions l'avenir de la Communauté qui implique aussi son élargissement. Aucune crise auparavant, conclut M. Davignon, n'avait ce caractère... »

« Nous avons risqué le débet de la décomposition, ce qui, pour une organisation internationale, ne signifie pas sa disparition, mais son inutilité. Nous sommes passés très près de cela. »

Les Belges au Parlement européen

Anne-Marie Lizin :

« Les femmes se montrent compétentes et dynamiques »



Comment êtes-vous venue à l'idée européenne ?

Anne-Marie Lizin : Cet intérêt général pour la construction européenne provient, je crois, de l'enthousiasme qu'avait créé un de mes professeurs de l'université de Liège, Fernand Dehousse. Un autre phénomène a été que le ministre pour lequel je travaillais est devenu vice-président de la Commission CE et que j'ai ainsi commencé à travailler à la Commission.

Jusqu'à votre élection au PE, vous faisiez partie des cabinets politiques. Pourquoi vous être lancée dans la politique active ? Cela a-t-il changé quelque chose dans votre optique ?

A.-M. L. : En fait, j'ai toujours fait de la politique au niveau local, au niveau fédéral, mais je n'en faisais que par « personne interposée » au niveau plus élevé. Le passage vers « l'autonomie » de vision politique que l'on peut avoir personnellement s'est fait pour moi lors de la constitution des listes pour les élections européennes. Le fait d'avoir bien connu les mécanismes européens, à la fois de l'intérieur de la Commission et de l'intérieur du Conseil a été décisif à ce moment.

Ayant travaillé au ministère des Affaires économiques, au cabinet du commissaire Simonet qui s'occupait des problèmes énergétiques, aujourd'hui à la

Anne-Marie LIZIN (PS)

31 ans (née le 5 janvier 1949 à Huy).
Mariée.
Licenciée en Sciences économiques.
Echevin de Ben-Ahin (1970-1976).
Conseiller communal de Huy depuis 1976.
Membre de la Commission féminine du Parti Socialiste.
Membre du Cabinet de M. H. Simonet, ministre des Affaires économiques (1972-1973).
Membre du Cabinet de M. H. Simonet, vice-président de la Commission CE (1973-1977).
Conseiller au Cabinet de M. H. Simonet, ministre des Affaires étrangères jusqu'en 1979.
Membre de la commission de l'énergie et de la recherche de PE élu.

commission de l'énergie et de la recherche du PE vous connaissez particulièrement bien le dossier « énergie ». Vous n'êtes pas d'accord avec la politique énergétique de l'Europe. Proposez-vous des alternatives ?

A.-M. L. : Le choix nucléaire belge mais aussi européen peut maintenant être modifié. Nous devons tenter de chercher une reconversion de nos sources d'énergie dans d'autres directions. La source principale est une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie. Il faut aussi réévaluer une ressource européenne autonome, fondamentale : le charbon. Ensuite, il y a les nouvelles sources d'énergie, l'éner-

gie solaire, mais aussi l'énergie géothermique. Enfin le pétrole qui reste malgré tout LA source d'approvisionnement principale. Il nous faut adopter une autre attitude face aux producteurs et tenter de renouer le dialogue euro-arabe aujourd'hui plus que compromis. Ce sont là je crois, les grandes lignes.

Le PE comprend relativement plus de femmes que les autres parlements nationaux (Danemark excepté). Que peuvent les élues européennes pour les problèmes d'égalité hommes-femmes ?

A.-M. L. : C'est un domaine qui sera assez bien couvert par le PE élu. L'importance du nombre de femmes fait en sorte que ce problème n'est jamais négligé sous aucun aspect. Nous nous sommes battues pour avoir une commission spéciale. Elle est limitée dans le temps, mais son existence est un fait important. L'Europe a déjà fait pas mal de choses au point de vue législatif pour l'égalité hommes-femmes. Nous voulons que l'on veuille à leur application pratique dans les Etats. Mais les femmes ne s'occupent pas que des problèmes de femmes au PE. Elles sont très actives dans d'autres domaines. Je crois que c'est une bonne démonstration de leur compétence et de leur dynamisme. Il faut voir une séance plénière du PE, on remarque leur présence presque plus que proportionnelle à leur nombre, elles sont aussi beaucoup plus actives que leurs collègues masculins.



Vous venez d'une région (Huy-Waremme) en grande partie agricole et également touchée par la crise actuelle. Que peut l'Europe pour votre région et que pouvez-vous en tant que membre du PE ?

A.-M. L. : C'est une région qui est ouverte à presque toutes les aides européennes telles qu'elles sont prévues pour l'instant. Mais à part un prêt Euratom à la centrale nucléaire de Tihange, nous avons eu très peu d'aides. Pour Huy-Waremme se pose un problème particulier dans ses relations avec le marché commun, avec le ministère des Affaires économiques belge : son insertion dans les zones de développement. Il est vital pour cet arrondissement que ce dossier aboutisse.

Concrètement, on peut soutenir des dossiers introduits auprès des fonds. On peut en susciter en diffusant l'information p. ex.

Vous n'avez pas de mandat national, comment assurez-vous le contacts avec vos électeurs ?

A.-M. L. : Je m'adresse à des groupes particuliers (agriculteurs, ouvriers, écoles...). De plus, je suis aussi échevin de Huy, cela me permet un contact fréquent avec ses habitants. Pour eux, il semble qu'il n'y ait aucune différence dans la façon dont ils s'adressent à un député national ou à un député européen. En

fait, le contact me semble aussi bien assuré qu'avec les députés nationaux car l'idéal européen est aussi perceptible que p. ex., celui de la régionalisation et les gens sont sensibles à ceux qui se consacrent à ce genre d'idéal. En ce qui concerne l'égalité entre mandat national et européen, je crois que le frein ne vient pas des électeurs, mais des appareils de parti ou pire des appareils administratifs d'Etat. Si depuis trois mois le président de la Chambre, M. Nothomb, a décidé de nous ouvrir les commissions parlementaires, nous octroyant ainsi un statut exemplaire en Europe, par contre l'ancien ministre des Affaires étrangères belge nous ignorait. Espérons que M. Nothomb continuera l'ouverture déjà entreprise dans sa fonction précédente.

A Strasbourg, le parlementaire prend souvent une position européenne, puis rentré chez lui il est confronté avec le bien particulier ? Cela ne remet-il pas votre crédibilité en question ?

A.-M. L. : Je ne crois pas. Dans le débat agricole, p. ex., j'ai défendu l'augmentation des prix. Je pense que cela valait la peine. Je me sens très liée avec les intérêts locaux des agriculteurs de Huy-Waremme qui d'ailleurs étaient venus à Strasbourg pour nous l'expliquer. C'est certainement la partie de la population la plus sensibilisée à ce qui se fait à Strasbourg.

Aide à 38 projets belges

« La Commission a, le 19 décembre 1979, envoyé au ministère des Affaires Economiques de Belgique une lettre particulièrement énergique réclamant enfin une position définitive du gouvernement belge sur la question de la définition des zones de développement en Belgique » déclarait Anne-Marie Lizin, membre du Parlement européen dans une question écrite à la Commission, elle rappelait aussi que selon la procédure normale, cette question aurait dû être clôturée déjà en 1974. Anne-Marie Lizin demandait par ailleurs si la Commission était également prête à entendre l'exécutif de la région wallonne dont « les intérêts sont lésés depuis 1972 par l'arbitrage exercé par le gouvernement belge ».

Dans sa réponse, la Commission s'est déclarée dispo-

sée « à entendre la position de toute instance qui serait désignée par le gouvernement belge pour prendre part aux entretiens qu'elle aura avec lui. » Si le désaccord persiste au sujet de la définition des zones de développement, la Commission appliquera la procédure prévue à cet effet dans le Traité (voir aussi EURinfo n° 49).

En réponse à une question du parlementaire européen Maurits Coppieters, la Commission a indiqué que entre 1958 et 1979, les financements accordés par la Banque Européenne d'Investissement s'élevaient à près de 2,5 milliards de FB pour la Wallonie, et 880 millions de FB pour la Flandre.

En ce qui concerne le Fonds Social l'on ne dispose pas de données chiffrées par région.

Concernant l'aide du Fonds Régional (FEDER), pour la période 1975 à 1980, la Wallonie a perçu près de 923 millions FB, la Flandre environ 830 millions FB.

Dans le cadre de la deuxième tranche d'aide FEDER pour 1980, près de 175 millions FB sont alloués à des projets belges qui sont tous situés en Flandre. Aucun projet belge n'avait bénéficié de la première tranche pour 1980. La majeure partie de la nouvelle aide, près de 88 millions FB, est consacrée à 33 projets d'infrastructure tels la construction de voie d'accès, de réseaux de distribution d'eau, de réseaux d'éclairage public, de réseaux d'égoûts ou de piste cyclable sur des terrains industriels, notamment à Beringen, Oostmalle-Westmalle, Langemark-Poelkapelle.

D'autre part, une aide est également accordée à 5 projets dans les activités industrielles, artisanales ou de service. Un montant de plus de 40 millions de FB est accordé pour la création d'une fabrique de produits chimiques pour l'industrie du caoutchouc et les papeteries dans l'arrondissement de Hasselt.

Le solde de l'aide est destiné à l'extension d'entreprises existantes : il s'agit d'une usine de jouets en plastique dans l'arrondissement de Maaseik; de la production de matériel d'éclairage, d'appareils électroniques et de bateaux de plaisance dans l'arrondissement d'Anvers; de la fabrication de piles sèches dans l'arrondissement de Louvain; d'une entreprise de papier chimique imprégné pour la fabrication de meubles dans l'arrondissement d'Oudenaarde.

L'accord gouvernemental et l'Europe

Le mardi 20 mai, M. Martens, Premier ministre, a lu la déclaration gouvernementale du nouveau gouvernement devant la Chambre et le Sénat. Un chapitre de cette déclaration est consacré aux relations extérieures de la Belgique et plus particulièrement à la construction européenne.

« La construction européenne est en crise. Depuis un an l'attention des chefs de gouvernement réunis au sein du Conseil Européen est consacrée presque exclusivement à la recherche d'une solution au problème de la contribution britannique au budget.

» Des discussions prolongées, au niveau le plus élevé, n'ont abouti qu'à des désaccords répétés. Dans cette atmosphère d'irritation et d'énerverment, des menaces sont formulées implicitement et les principes fondamentaux de la Communauté remis en question.

Déclaration gouvernementale



» La Belgique, qui a depuis l'origine, joué un rôle dynamique dans les affaires européennes, ne se prêtera à aucune politique qui aurait pour effet de bloquer la Communauté dans son action quotidienne ou de remettre en cause les bases de son développement futur.

» Qu'il s'agisse du budget, de la politique agricole ou du rôle des institutions, la Belgique poursuivra, comme elle l'a toujours fait, la recherche de solutions permettant de ménager les intérêts légitimes de la Communauté européenne et de ses membres. Mais à la limite, notre pays se retrouvera toujours du côté de la consolidation et du progrès de la construction européenne.

» Dans un monde où les crises économiques et politiques se succèdent, les pays européens n'ont pas d'autre choix. Ils doivent poursuivre sans relâche leur intégration économique et leur coopération politique. »

Les 14 et 15 mai derniers, les bureaux des partis politiques membres de la coalition (PSC, CVP, PS, PRL, SP et PVV) ont approuvé l'accord gouvernemental. Un chapitre de cet accord est consacré à l'Europe. En voici de larges extraits :

« Une action commune au niveau européen est la première exigence pour arriver à des solutions pour les défis économiques et favoriser la détente, la sécurité et la paix dans le monde.

● La Communauté se trouve confrontée à une série de tensions internes qui peuvent mettre son existence même en danger...

Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour débloquent ces dossiers par des solutions communautaires et dans la voie de l'intégration.

● L'Europe doit parler « d'une seule voix », et mener son action propre. La coopération politique européenne doit être développée afin de déboucher sur une véritable politique étrangère de la Communauté. Il est à cet égard essentiel d'établir une coopération étroite avec les autres pays industrialisés occidentaux, notamment avec ceux faisant partie du Conseil de l'Europe.

Ce n'est que de cette manière que l'Europe peut exer-

cer son influence sur les événements dans le monde dont le besoin se fait sentir de manière croissante.

● L'unification européenne reste la priorité essentielle de notre action extérieure. L'objectif ultime de notre politique européenne réside dans l'édification de structures fédérales, favorisant l'épanouissement des peuples, des régions et des personnes.

a) Le **Parlement** directement élu doit ouvrir la voie vers une percée dans la direction d'une Europe démocratique unie. Le Gouvernement s'efforcera de faire en sorte que le Parlement puisse pleinement s'acquitter de son rôle, en tant qu'organe démocratique et en tant qu'élément moteur de l'action de la Communauté. A cette fin il faut que soient reconnues des compétences élargies au Parlement Européen...

b) Les **politiques sectorielles** de la Communauté doivent être développées dans une perspectives dynamique, avec une attention particulière pour les objectifs humains et sociaux de l'unification. Cette action européenne ainsi élargie doit aller de pair et être rendue possible par le transfert des moyens financiers nécessaires à la Communauté, accompagné d'une plus grande transparence et d'une meil-

leure utilisation des dépenses budgétaires européennes.

L'acquis européen (union douanière, politique agricole commune, système de ressources propres, politique commerciale commune) doit être préservé, amélioré et développé.

Afin d'assurer la réalisation de l'unification économique et monétaire, la cohésion interne doit être consolidée et davantage développée au départ du Système Monétaire Européen renforcé.

Une politique énergétique cohérente de la Communauté doit viser une réduction du degré de dépendance ainsi qu'une plus grande sécurité d'approvisionnement, notamment par une meilleure utilisation des ressources disponibles, des mesures d'économie efficaces, le développement des sources d'énergie de remplacement et une coopération internationale accrue.

Une solidarité européenne accrue doit s'exprimer par une politique sociale, industrielle et régionale renforcée.

Le Gouvernement souligne la nécessité de poursuivre au sein de la Communauté les travaux en matière d'aménagement du temps de travail en concertation avec les partenaires sociaux, afin d'aboutir rapidement, au niveau européen, à des résultats concrets.

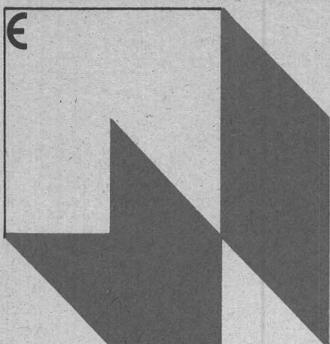
En outre, un effort sera en-

trepris dans le sens d'une coopération visant à combattre la fraude fiscale et à renforcer le contrôle sur les sociétés multinationales.

c) L'intégration européenne doit être également axée sur l'épanouissement de la **personne**. Sur le plan européen, il convient de s'attacher au respect des droits de l'homme, à la libre circulation, au libre établissement et au libre exercice de la profession, à une collaboration en matière d'enseignement, à la reconnaissance réciproque des diplômes, à la protection de l'environnement et du consommateur.

d) L'Europe doit assumer les responsabilités qui sont les siennes dans le cadre des accords conclus avec les **pays en développement** (Lomé et Bassin méditerranéen). Elle doit également jouer un rôle dynamique dans le dialogue Nord/Sud qui démarrera dans un proche avenir dans le cadre des Nations Unies.

e) La Communauté Européenne doit s'**ouvrir** aux pays démocratiques de l'Europe qui désirent y entrer et sont même de consentir, avec l'appui de la C.E.E., les efforts nécessaires. La Communauté devra veiller à ce que sa capacité de décision n'en soit pas affaiblie. »



50 fois EURinfo



L'utilisation rationnelle de l'énergie est indispensable



L'efficacité de l'énergie est un enjeu de premier ordre pour l'Europe. Elle est la condition sine qua non d'une croissance durable et d'un développement équilibré. C'est pourquoi la Commission européenne a lancé une série de initiatives pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie.

En 1973, la Commission a adopté une directive sur l'efficacité énergétique des moteurs diesel. Cette directive a été mise en œuvre par les États membres, entraînant une réduction significative des consommations d'énergie.

En 1975, la Commission a adopté une directive sur l'efficacité énergétique des moteurs à combustion interne. Cette directive a également été mise en œuvre, entraînant une réduction des consommations d'énergie.

En 1977, la Commission a adopté une directive sur l'efficacité énergétique des moteurs à combustion interne. Cette directive a également été mise en œuvre, entraînant une réduction des consommations d'énergie.

En 1979, la Commission a adopté une directive sur l'efficacité énergétique des moteurs à combustion interne. Cette directive a également été mise en œuvre, entraînant une réduction des consommations d'énergie.

La Belgique et les échanges intra-communautaires



La Belgique est un pays qui a toujours été très ouvert à l'échange avec ses voisins. Cette ouverture est devenue encore plus importante avec l'intégration européenne. Les échanges intra-communautaires jouent un rôle crucial dans l'économie belge.

La Belgique est un pays qui a toujours été très ouvert à l'échange avec ses voisins. Cette ouverture est devenue encore plus importante avec l'intégration européenne. Les échanges intra-communautaires jouent un rôle crucial dans l'économie belge.

Aide du Fonds Social au travail féminin



Le Fonds social européen joue un rôle essentiel dans l'aide au travail féminin. Il permet de financer des programmes de formation, de création d'entreprises et de soutien à l'emploi.

Le Fonds social européen joue un rôle essentiel dans l'aide au travail féminin. Il permet de financer des programmes de formation, de création d'entreprises et de soutien à l'emploi.

Pourquoi l'information ?

L'information est devenue un bien commun essentiel pour la Communauté européenne. Elle permet de mieux comprendre les enjeux de la politique européenne et de participer plus activement à sa mise en œuvre.

L'information est devenue un bien commun essentiel pour la Communauté européenne. Elle permet de mieux comprendre les enjeux de la politique européenne et de participer plus activement à sa mise en œuvre.

« L'intégration européenne ne progressera qu'au prix de réels succès politiques au niveau de la Communauté, et de tels succès dépendent pour une part déterminante de la mesure dans laquelle la politique d'information de la Communauté européenne réussira à faire connaître et comprendre à l'opinion publique toute entière l'importance et les objectifs de la Communauté européenne. »

Ceci est la phrase liminaire du Rapport de M. Schall, Membre du Parlement européen, sur « la mission et la politique d'information de la Commission des Communautés européennes et du Parlement européen ».

Contrairement à ce que l'on croit souvent, l'opinion publique est informée d'une manière assez abondante des événements de la construction européenne, des débats du Parlement européen, des choix proposés par la Commission et des décisions prises par le Conseil de Ministres.

Elle est informée également des péripéties de ces différents événements. Toutefois, pris dans le tourbillon quotidien des affaires du monde et du pays, ces faits sont peu explicites et trop rarement mis dans l'optique des objectifs poursuivis et des raisons pour lesquelles telle décision a été prise ou retardée. Le ci-

Cinquante combats pour une permanence dans l'information



Jean Poorterman, directeur du Bureau d'Information et Jef Van den Broeck, directeur-adjoint.

toyen européen ne se sent concerné que lorsque certains relais lui commentent ou lui précisent la porte de « l'événement ».

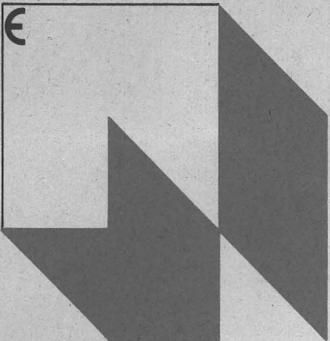
Or la Communauté européenne nous concerne tous très directe-

ment. On sent confusément que l'Europe existe et agit. Toutefois on perçoit mal que nous vivons dans la Communauté, qu'elle est « l'horizon de notre terre », de notre avenir et de nos espoirs. Les citoyens euro-

peens n'ont pas encore pris une conscience suffisante de cette réalité. Il y a entre les gouvernements des pays membres, les institutions de la Communauté, les aspirations divergentes des citoyens ou des groupes de citoyens des conflits, et des querelles. Mais la volonté est évidente de poursuivre la voie vers un progrès social, une démocratie réelle, une paix durable, un respect de la dignité humaine, au travers des réalisations quotidiennes sans lesquelles ces objectifs ne pourront pas être atteints ou maintenus.

Il faut inlassablement expliquer et situer l'information concrète, aussi bien que les perspectives et les objectifs de la communauté européenne. Dans la masse des moyens de communication, l'écrit reste essentiel. Il permet la réflexion, le rappel, la concordance et nourrit la curiosité à long terme. C'est pourquoi, le 50^e numéro d'EURinfo marque d'une pierre blanche le long chemin de dialogue et de contact entre le citoyen européen, la région où il vit, le pays où il est né et l'Europe qui est la sienne.

J. P.



EURinfo

Un message identifiable

La sortie du n° 50 d'EURinfo (EI) et de sa version néerlandaise EUROPA-bericht fournit l'occasion à l'équipe du Bureau d'Information de s'interroger sur la portée de sa mission en la matière.

Il y a cinq ans, lors du lancement de EI, nous avons déjà vécu 5 années d'expérience analogue avec les « Dossiers mensuels ». Le contenu et le format de ces dossiers furent appréciés par les spécialistes qui les conservaient soigneusement dans leurs archives. Le tirage en était très limité.

Formule plus légère

Il y a cinq ans, nous amorçons une autre formule en présentant un mensuel mieux adapté aux besoins. Son but était d'atteindre un public plus large, sans pour autant faire double emploi. En effet, en plus des informations accessibles dans une autre forme (presse quotidienne, revues, etc.) nos lecteurs francophones pouvaient et peuvent toujours disposer de « 30 Jours d'Europe », édité par nos collègues de Paris. A cette époque paraissait également « Europees Gemeenschap », édité par nos collègues de La Haye.

D'autre part, nous devons tenir compte de l'édition par les services centraux des différentes séries de brochures et documents. Au surplus l'information ainsi fournie, s'adressant plus particulièrement au public belge, devait tenir compte de certaines spécificités.

C'est ce public là qui déterminerait le contenu de nos publications. L'intention du Bureau d'Information était d'élargir progressivement l'éventail des catégories de lecteur composé de responsables politiques, journalistes et experts, en atteignant des groupes plus larges de formateurs d'opinion et notamment le corps enseignant.

1978

1978

1978

La portée des décisions du Conseil Européen

Lors d'un lunch-déjeuner organisé le 12 décembre au Bureau de Presse et d'Information par le Bureau de Bruxelles, le directeur général, M. de Gucht, a eu l'honneur de recevoir M. de Gucht, directeur général de la Commission.

Partie des décisions

Les 4 et 5 décembre, à 10 heures, a eu lieu la séance de travail du Conseil Européen.

Le Conseil Européen

Le Conseil Européen s'est réuni à Bruxelles le 4 et 5 décembre 1978.

Problèmes monétaires européens

M. Cillaghen fait un exposé sur les problèmes monétaires européens.

Conseil Européen

Le Conseil Européen s'est réuni à Bruxelles le 4 et 5 décembre 1978.

Discours

Le 12 janvier 1979, le ministre-président de la Communauté, M. de Gucht, a prononcé un discours devant le Parlement européen.

Discours

Le 12 janvier 1979, le ministre-président de la Communauté, M. de Gucht, a prononcé un discours devant le Parlement européen.

EURinfo

Bulletin mensuel de Presse et d'Information pour le Belgique - Comité des Communautés Européennes, rue Aveling 11, 1050 Bruxelles

Mars 1979 n° 50

Historic Causa

Le 12 janvier 1979, le ministre-président de la Communauté, M. de Gucht, a prononcé un discours devant le Parlement européen.

Discours

Le 12 janvier 1979, le ministre-président de la Communauté, M. de Gucht, a prononcé un discours devant le Parlement européen.

Dans ce numéro

Discours prononcé par le ministre-président de la Communauté, M. de Gucht, devant le Parlement européen le 12 janvier 1979.

Discours

Le 12 janvier 1979, le ministre-président de la Communauté, M. de Gucht, a prononcé un discours devant le Parlement européen.

Dans ce numéro

Discours prononcé par le ministre-président de la Communauté, M. de Gucht, devant le Parlement européen le 12 janvier 1979.

Croissance du nombre de lecteurs

Les « EURinfo » ne sont pas adressés « par paquet » à des groupes ou institutions mais bien à des lecteurs individuels.

Où le Bureau d'Information trouve-t-il ses lecteurs ? Au départ, il dispose des abonnés aux « Dossiers mensuels ». A l'occasion des visites au Bureau d'Information, les visiteurs peuvent s'abonner.

Dans le cadre de nos campagnes d'information et de la mise en place de notre exposition itinérante dans les villes et communes du pays, les visiteurs peuvent communiquer leur nom et adresse en vue de recevoir régulièrement EI. A la Foire du Livre de Bruxelles, l'Office des Publications Officielles de la CE tient des bulletins d'inscription à la disposition des intéressés. Ces opérations nous ont amenés à quintupler le tirage qui, en cinq ans, est passé de 2.000 à 10.000 exemplaires par langue.

Ordinateur

Tout récemment les adresses ont été mises sur ordinateur. Dans la phase transitoire, ceci peut entraî-

ner quelques difficultés. C'est ainsi que, par exemple, le numéro d'avril est resté en souffrance au service d'expédition de la Commission jusqu'au mois de mai. Certaines adresses ont été déformées lors de la transcription. Mais tout ceci, nous l'espérons, rentrera dans l'ordre les prochains mois.

La mise sur ordinateur permettra de faire une enquête auprès des lecteurs, non seulement pour éliminer le « bois mort » mais encore pour mieux tenir compte des centres d'intérêt spécifiques de certains abonnés, auxquels on pourra alors offrir d'autres publications. Cette enquête permettra également de contacter de nouveaux groupes de lecteurs.

Vous pouvez connaître le contenu d'EI soit en parcourant le sommaire des numéros 1 à 44 que nous avons publié dans le n° 44, soit en lisant l'encart du présent bulletin. A plusieurs reprises, nous avons dû constater que les huit pages du bulletin étaient insuffisantes pour approfondir certains sujets. Aussi avons-nous été amenés à insérer des encarts.

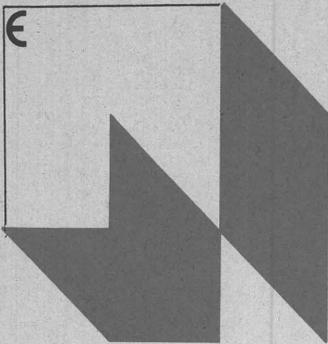
Par ailleurs EURinfo publie chaque mois une liste des nouvelles publications des CE. Les réactions des lecteurs et le grand nombre de de-

mandes d'information et de documentation prouvent que ce bulletin constitue un réel lien entre le Bureau d'Information et ses lecteurs.

Information officielle

Le bulletin Euro Forum, au départ axé sur les problèmes de consommateurs et surtout destiné aux journalistes, s'est développé cette dernière année jusqu'à devenir un magazine complet susceptible de créer un circuit parallèle aux autres magazines et aussi à EI. Entretiens un projet a mûri pour communiquer les « nouvelles officielles » par l'intermédiaire d'Euroforum qui paraîtra sous forme d'encart dans les magazines et dans EI. Ceci permettra au lecteur belge de mieux situer les nouvelles spécifiques dans leur contexte européen.

Dans la politique d'information du Bureau, l'écrit joue un rôle très important. Verba volent, scripta manent. La continuité en est un élément essentiel. Les lecteurs doivent connaître la provenance de l'information, la forme doit leur permettre de reconnaître clairement son origine. La présentation et la mise en page ont, au cours des ans, requis notre pleine attention et nous espérons qu'elles ont contribué à rendre la lecture de notre bulletin agréable.



Dans les Marolles, à Liège, à Landegem, la CE apporte une aide financière

« J'espère que ce mensuel réussira à informer le public belge d'une manière claire, simple et positive sur les développements communautaires intéressant plus particulièrement la Belgique ». C'est par ces vœux que Sean Ronan, directeur-général de l'information de la Commission CE, saluait la parution du nouveau mensuel EURinfo dans une interview publiée dans son premier numéro d'octobre 1975.

Le Bureau de Presse et d'Information des Communautés européennes pour la Belgique souhaitait par ce mensuel établir un lien entre l'information européenne et l'opinion publique belge. Depuis la disparition des « Dossiers mensuels », qui approfondissaient à chaque édition un sujet déterminé, le Bureau de Presse et d'Information ne disposait plus de l'instrument indispensable au contact régulier avec le lecteur belge. Une formule intermédiaire entre le « magazine » et le « bulletin de type officiel » a été choisie. EURinfo et son homologue néerlandophone EUROPA-bericht ont eu dès le début la tâche d'informer avec précision, clarté et objectivité et de mieux faire connaître les décisions prises au Berlaymont.

Défi

C'est pourquoi les conséquences de ces décisions européennes sur les conditions de vie et de travail de la population belge ont été dès lors mises en lumière. Un des défis à relever était de traduire le jargon technique de la Communauté en langue française compréhensible sans pour autant trahir le contenu des termes.

Au départ, EURinfo, comme EUROPA-bericht, tirait modestement à 2.000 exemplaires qui étaient envoyés sur simple demande aux « formateurs d'opinion » qui par leurs activités professionnelles étaient directement concernés par la construction européenne : membres du Parlement européen, représentants des mouvements syndicaux et patronaux, enseignants...

L'intérêt a grandi avec le temps et le tirage a suivi : 3.000 exemplaires

dans chaque langue en 1976, 4.000 début 1978 et actuellement chaque numéro est tiré à 10.000 exemplaires par langue.

Nous avons par cette formule perdu des lecteurs habitués aux « Dossiers mensuels », d'autres se sont manifestés et ont exprimé encouragement et espoir.

Nouveaux lecteurs

Depuis lors, Roy Jenkins, président de la Commission y a précisé les objectifs de la nouvelle Commission; le professeur Théo Peeters y a défendu le projet de monnaie anti-inflation, l'Europa; le professeur Tinbergen a plaidé pour un ordre international plus juste; le professeur Prigogine, Prix Nobel belge de chimie a présenté une utilisation plus rationnelle de l'énergie; Willy Brandt y a expliqué pourquoi il se présentait comme candidat aux élections européennes, et le Commissaire Vredeling a demandé plus de compétences pour la Commission européenne. Les évêques de Belgique ont, par deux fois, dans le numéro de février 1977 et à nouveau en juin 1979, plaidé pour une redistribution entre riches et pauvres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe. Les partis politiques ont présentés les grandes lignes de leur programme électoral européen.

Quant au citoyen européen, il a eu également voix au chapitre.

En effet, au travers de sondages d'opinion européens, 4 Européens sur 10 ont fait savoir qu'ils préféreraient que leur femme ne travaille pas à l'extérieur et 7 européens sur 10 se sont prononcés pour une période de transition entre la vie active et la pension.

Lors des élections et du renouvellement de la Commission CE, EURinfo a présenté les visages nouveaux. Il a fait connaître ceux et celles qui ont assumés les préoccupations des Européens tant au Parlement qu'à la Commission.

Dans la rubrique permanente « Dialogue Parlement-Commission », on

a pu suivre en bref les problèmes soulevés par les questions écrites des parlementaires à la Commission.

Des projets soutenus en Belgique par la Communauté ont également été présentés de manière brève ou détaillée. C'est ainsi que l'abbé Van der Biest a commenté l'action pilote menée dans les Marolles, Mich De Baere l'aide au logement des handicapés à Landegem. Deux ingénieurs ont décrit le recyclage de plastiques à la FN - Herstal... Ces projets ont été ultérieurement réalisés avec l'aide des CE.

Préoccupations

Une attention particulière a été apportée aux préoccupations majeures de la population : le malaise dans le secteur textile dans lequel la Belgique a perdu près de 20.000 emplois entre 1970 et 1974; la navigation intérieure qui occupe 4.000 bateliers belges; l'industrie de la chaussure; les conséquences de la sécheresse de l'été 1976 sur l'agriculture, et évidemment la crise sidérurgique a été largement évoquée.

Aux côtés de grands projets et de grands problèmes, de petites révolutions ayant parfois d'importantes suites ont été mentionnées : les 18 directives pour l'unification du marché européen, les directives pour l'égalité de salaire et de traitement pour les femmes, l'ouverture des frontières en décembre 1976 pour les 500.000 médecins européens, l'augmentation des moyens financiers du Fonds Social, la signature de la charte des droits fondamentaux, la décision de construction en commun du projet JET pour la maîtrise de la fusion nucléaire, Lomé II, le Système Monétaire Européen, les élections directes, l'adhésion de la Grèce comme 10^e Etat membre au 1 janvier 1981, le Tokyo Round...

Trop complexe

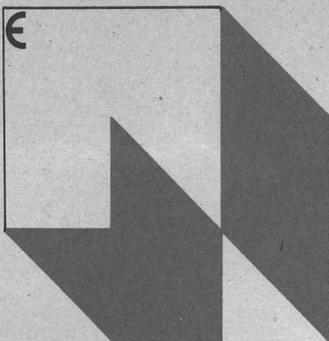
Parfois, on le constate dans cette énumération, EURinfo a dépassé le cadre de départ qu'il s'était fixé. La

Communauté est trop complexe et trop diversifiée pour que ses activités puissent être résumées mensuellement en huit pages. C'est pourquoi à l'occasion des élections directes, dès novembre 1978, a été publiée une série de fiches annexes dans lesquelles a été décrit l'apport de la Communauté à la Belgique dans le domaine industriel, de politique sociale, du commerce...

Encarts

Dix fiches ont ainsi été éditées sur papier recyclé en concordance avec des articles publiés jusqu'en mai 1979, dans l'optique de l'élection du PE au suffrage universel et qui décrivaient les divers aspects du travail parlementaire tel que les commissions parlementaires, les compétences budgétaires... En novembre 1979, la formule des fiches a été reprise pour traiter d'un sujet vital pour l'avenir de l'Europe : l'énergie. Jusqu'au numéro de mars 1980 y compris, ces fiches ont successivement été consacrées à la politique énergétique en général, aux énergies alternatives, à l'énergie nucléaire et enfin aux économies d'énergie et aux problèmes liés au charbon et au gaz. Cette série a été immédiatement suivie par trois nouvelles fiches consacrées au plus récent développement de l'industrie : la télématique et aux conséquences politiques, économiques et sociales de son application.

Tout n'a pas encore été dit sur l'Europe. Il ressort toujours des récents sondages d'opinion que les Belges connaissent encore trop mal les affaires européennes. Ce n'est pas pour nous une agréable constatation. Mais on peut y voir une raison supplémentaire de poursuivre en épinglant les mots de notre ancien directeur général Sean Ronan par lesquels débute cet article.



Décentralisation et régionalisation de l'information



Paul Collowald (à gauche) et Roy Jenkins.

EURinfo — Dans le programme d'information décidé par la Commission pour 1980, il est question de poursuivre et développer une politique de décentralisation. En tant que Directeur responsable de l'application de cette politique, où en est-on à l'été 1980 ?

Paul COLLOWALD. — Vous avez raison de dire que la Commission a confirmé l'une des orientations majeures de sa politique d'information et le Président Jenkins a eu l'occasion de le préciser personnellement aux parlementaires européens, membres de la Commission Pedini, compétente pour les problèmes d'information.

□ Va-t-on poursuivre, d'une part, les expériences de décentralisation tentées au Royaume-Uni et, d'autre part, les efforts pour « régionaliser » davantage les informations courantes de la Commission ?

P. C. — En effet, il y a des actions à développer, à la fois au niveau des instruments et au niveau du contenu des informations. Pre-

nons par exemple le « modèle britannique ». En plus du Bureau de Presse et d'Information à Londres — il en existe dans chacune des capitales des Neuf — des antennes ont été créées successivement à Cardiff (Pays de Galles) à Edimbourg (Ecosse) et, depuis quelques semaines, à Belfast (Irlande du Nord). Ce dispositif est désormais complet et constitue donc un système de relais pour animer les activités sur place et pour apporter les informations venant du Centre, mais aussi pour recueillir à la périphérie tous les éléments utiles — et c'est l'information en retour — destinés à éclairer à Bruxelles les autorités compétentes sur l'état de l'opinion publique et sur les initiatives éventuelles à prendre.

□ Ce « modèle » existe-t-il ailleurs ?

P. C. — Pour l'instant, non, et des Parlementaires européens de différentes nationalités ont naturellement soulevé les perspectives d'une telle orientation dans d'autres

pays. Le Président Jenkins a eu l'occasion de confirmer que la Commission avait prévu d'étaler sur deux années budgétaires (1980 et 1981) la création d'autres antennes dans plusieurs pays. Actuellement, le budget 1980 n'est pas encore voté mais nous espérons bien obtenir des renforts en personnel et en crédit.

□ Quant à la « régionalisation » des informations européennes, y a-t-il des améliorations prévisibles ?

P. C. — Certes. Je l'espère en tout cas. Et notre Direction Générale de l'Information poursuit en tout cas ses efforts avec l'ensemble des Services de la Commission. Nous venons de faire le bilan de nos initiatives dans ce domaine et des décisions vont être proposées incessamment à la Commission. A vrai dire, certains obstacles relèvent des Etats membres et il faudra donc les aborder sous l'angle non seulement technique, mais également politique. Un récent débat au Parlement Européen, introduit par un député

belge M. Delmotte, a précisément mis le doigt sur certaines déficiences dans la publicité du FEDER (Fonds Européen de développement régional) et nous aurons donc à y revenir dans quelques mois.

Je suis assez optimiste, car le « dossier » est solide : pour les citoyens et les citoyennes de cette Communauté, nous voulons rendre l'Europe plus tangible et plus humaine, en nous appuyant sur des exemples concrets, dont les divers Fonds européens (CECA, FEOGA, FONDS SOCIAL, FEDER) constituent l'illustration la plus claire, avec les activités régionales de la B.E.I. (Banque Européenne d'investissement). L'Europe est certes inachevée, mais elle existe, elle est commencée. A nous de contribuer à cette prise de conscience quotidienne, avec ténacité et avec imagination.

□ Quelle est la politique d'information dans les Pays tiers ?

P. C. — Nos objectifs et nos moyens doivent être modulés différemment dans les Pays tiers où nous déployons notre action d'information à Washington, à Ottawa et à Tokyo, à Caracas (pour l'Amérique latine) et à Bangkok (Sud et Sud-Est asiatique) ainsi qu'auprès des organisations internationales à New-York et à Genève. Actuellement, nous intensifions aussi nos activités dans les pays candidats ou ayant vocation à l'adhésion, à travers nos Bureaux de Presse et d'Information à Athènes, Lisbonne, Madrid et Ankara.

Six millions d'Européens cherchent un emploi

Ces dernières années, l'Europe a été particulièrement touchée par la crise de l'emploi. Fin décembre 1979, plus de 6,17 millions de chômeurs étaient enregistrés dans les bureaux de placement des Etats membres (366.800 rien qu'en Belgique). Une politique active du marché du travail constitue une des conditions d'un retour à un plein et meilleur emploi.

Dans une communication destinée au Conseil et au Comité Permanent de l'Emploi, la Commission a défini les orientations tendant à renforcer la politique communautaire du marché du travail.

L'environnement économique et social de la Communauté dans les prochaines années se caractérisera probablement par une croissance lente peu

favorable à l'emploi, une adaptation structurelle inévitable (orientation vers des activités à haute technologie et à forte productivité) et un élargissement de la Communauté.

Selon la Commission, l'action communautaire accomplie jusqu'ici doit être renforcée, la priorité allant à une meilleure utilisation du potentiel financier du Fonds Social Européen et à la mise en œuvre efficace des mesures en faveur des travailleurs migrants, des jeunes et des femmes (catégories particulièrement touchées par la crise).

Les services publics de placement, d'orientation et de formation devraient être développés quantitativement et qualitativement.

Il convient aussi de maîtriser l'évolution de certaines formes

récentes d'emploi. Le **travail temporaire** devrait être contrôlé efficacement en assurant la protection sociale des travailleurs concernés, le **travail à temps partiel** devrait être développé dans des conditions non discriminatoires.

Une amélioration des connaissances du marché du travail permettrait de mieux éclairer les politiques à mettre en œuvre au niveau national et communautaire. Une coopération plus intense tant en matière de statistiques que d'études spécifiques est nécessaire par exemple dans le domaine de la durée du travail, de structure de l'emploi et du chômage, de décloisonnement des recherches nationales; la diffusion au plan communautaire des études nationales d'intérêt commun, l'harmonisation des statistiques, le dé-

veloppement d'études comparatives sont également opportuns.

La Commission propose d'engager un programme d'action pour le renforcement et la coopération des agences publiques de l'emploi. Il porterait notamment sur la formation des personnels, l'informatisation et le développement des fonctions d'orientation et de conseil pour les adultes.

Enfin, souligne la Commission, la mise en œuvre d'une gestion concertée et prévisionnelle du marché du travail doit commencer au niveau de l'entreprise, où il importe de développer la transparence et la discussion sur les décisions relatives à la gestion du personnel et celles de nature à affecter le niveau et les conditions de l'emploi.

Dialogue Parlement-Commission

SUCRE

Au cours de la campagne sucrière 1978/79, la Communauté comptait 1,75 millions d'ha de terres emblavées en betteraves, pour l'UEBL cette superficie s'élevait à 113.000 ha. La production communautaire de sucre de betterave et de canne atteignait pendant cette même campagne 11,72 millions de tonnes équivalent sucre blanc.

La production de l'UEBL était de 830.000 tonnes équivalent sucre blanc.

Les exportations sucrières communautaires vers les pays tiers se montaient à 2,7 millions de tonnes équivalent sucre blanc (540.000 tonnes pour l'UEBL). En 1978/79, les Européens ont consommé 9,5 millions de tonnes équivalent sucre blanc, la part des Belges et des Luxembourgeois était de 336.000 tonnes.

(Question n° 427/79 du parlementaire européen Key).

JEUNES

Répondant à une question du parlementaire européen Poncelet, la Commission a souligné que le Fonds Social a apporté, à partir de 1979, son concours à la création d'emplois en faveur des jeunes répondant à des besoins d'utilité collective.

Au cours de cette année, un montant de 36 MUCE (environ 1,44 milliards de FB) a été engagé en faveur d'opérations réalisées au bénéfice de quelque 56.000 jeunes.

(Question n° 1874/79).

SECURITE SOCIALE

A l'heure actuelle, il n'existe de réglementation communautaire relative à l'application des régimes de sécurité sociale que pour les travailleurs salariés et leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté. Soucieuse d'élargir ce champ d'application, la Commission a présenté deux propositions au Conseil.

La première, datant de décembre 1977, vise à inclure les travailleurs non salariés au nombre des bénéficiaires de cette réglementation. La seconde, présentée en septembre 1978, concerne l'inclusion des personnes assurées non salariées (les étudiants p. ex). Ces deux propositions sont toujours à l'examen du Conseil.

(Question n° 1461/79 du parlementaire européen Ewing).

SIDERURGIE

Durant la période allant du 1.1.1975 au 31.12.1979, la Commission a eu connaissance de 8.256 pertes d'emploi pour cause d'arrêts d'installations dans les bassins sidérurgiques wallons.

Leur répartition était la suivante :

- bassin de Liège : 2.394 pertes d'emploi;
- bassin de Charleroi : 3.479 pertes d'emploi;
- Centre-Borinage : 551 pertes d'emploi;
- Athus : 1.551 pertes d'emploi;
- Brabant wallon : 281 pertes d'emploi.

Dialogue Parlement-Commission

La Commission rappelle à cette occasion que son objectif est de mener une politique de restructuration qui permette de sauvegarder l'emploi dans les différents bassins sidérurgiques.

(Question n° 1076/79 du parlementaire européen Gendebien).

EMPRUNTS EURATOM

Répondant à une question du parlementaire européen Poncelet, la Commission a déclaré que, au 28 février 1980, les prêts Euratom s'élevaient à 332,94 millions d'UCE (environ 13,32 milliards de FB).

Ils concernaient 5 sociétés, parmi lesquelles les Sociétés Réunies d'Energie du Bassin de l'Escaut EBES pour sa centrale nucléaire de Doel, près d'Anvers (qui perçoivent un montant de 50,54 millions d'UCE) et INTERCOM S.A. pour sa centrale nucléaire de Tihange II (12,40 millions d'UCE).

(Question n° 1656/79).

RECYCLAGE DU VERRE

Depuis quelques années, le recyclage des récipients de boissons connaît, à côté du réemploi des bouteilles, un essor certain dans la plupart des Etats membres. Ceci est dû notamment aux économies de matières premières et surtout d'énergie qu'il permet de réaliser.

A côté des avantages pour le milieu naturel, l'industrie évalue les économies d'éner-

gie à 2 % lorsqu'on recycle 10 % du verre et les économies de matières premières à 1,2 tonne pour chaque tonne de verre utilisée. En Belgique, 100.000 tonnes de verre furent recyclées en 1978.

(Question n° 1408/79 du parlementaire européen Mme Walz.)

HEURE D'ETE

En 1980, l'heure d'été a été introduite, pour la première fois, dans tous les Etats membres. La période d'heure d'été est cependant différente au Royaume-Uni et en Irlande que dans les 7 autres Etats membres.

La Commission a proposé une période unique de compromis pour l'heure d'été qui serait applicable dès 1981. Répondant à une question du parlementaire européen Linde, la Commission a rappelé que l'introduction de l'heure d'été a des répercussions sur la consommation d'énergie : d'une part une certaine diminution de la consommation électrique et d'autre part une éventuelle augmentation de la consommation d'autres formes d'énergie (usage plus large de la voiture personnelle le soir, fréquentation accrue de manifestations sportives ou culturelles).

Les économies réalisées peuvent varier d'un Etat membre à l'autre, elles se situent vraisemblablement aux environs de 0,25 % en moyenne dans la Communauté.

(Question n° 1138/79).

Les Belges au Parlement européen

Maurits Coppieters :

« Il y a de la dynamite dans ce Parlement »



On dit que vous aimez jouer du piano. Lorsque vous vous êtes présenté comme candidat au P.E., quelle partition espériez-vous pouvoir jouer ?

Maurits Coppieters : Comme « nationaliste populaire » j'espère que les régions obtiendront entièrement ce qui leur est dû, mais il s'agit des « régions » telles qu'elles ont été définies en 1978 dans la Déclaration de Bordeaux du Conseil de l'Europe. Elles y sont décrites comme des entités ayant grandi dans une cohésion historique, avec leurs traditions, une culture et même une langue propres. J'espère, et c'est possible dans le cadre des traités européens, que ces régions, par un système bicaméral, puissent être toutes également représentées dans la seconde Chambre, qu'il s'agisse de régions d'un million ou de dix mille habitants.

Au niveau européen, vous ne représentez pas uniquement un petit pays, mais aussi un petit parti. Actuellement, les petits partis peuvent-ils suffisamment se faire entendre à Strasbourg ?

M.C. : Malgré ma position de soliste », j'ai pu défendre 31 résolutions au Parlement, je suis ainsi dans le peloton de tête des parlementaires. Je crois que l'on peut mieux défendre son point de vue dans un petit groupe, qui en moyenne reçoit quotidiennement 10 minutes de temps de parole, que dans un groupe plus important où le temps de parole doit être

Maurits COPPIETERS (VU)

60 ans (né le 14 mai 1920 à Sint-Niklaas). Marié, 3 enfants. Licencié en histoire. Docteur en droit. Conseiller communal de Sint-Amandsberg de 1964 à 1976. Député de 1965 à 1971. Sénateur provincial de Flandre Orientale de 1971 à 1974. Depuis 1974, sénateur de l'arrondissement Dendermonde-Sint-Niklaas. De 1974 à 1977, vice-président du Conseil Culturel de la Communauté culturelle néerlandaise. Président du Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise depuis juin 1974. Membre de la commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports du PE élu en juin 1979.

réparti entre un plus grand nombre de membres. Ceci explique mon combat en faveur de la formation de plus petits groupes au sein du Parlement.

S'il ne fallait plus que dix parlementaires pour la constitution d'un groupe, il n'est pas exagérément optimiste d'espérer que les partis « nationalistes populaires » européens puissent ensemble former un groupe après l'adhésion de l'Espagne.

Vous êtes membres de la commission des sports, de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et de l'information.

De quoi cette commission peut-elle s'occuper, les traités prévoyant peu de choses en la matière ?

M.C. : Jusqu'à présent cette commission a dû « étoffer » son agenda faute de matière concrète. Cependant, de manière indirecte de nombreuses possibilités sont prévues dans les traités par exemple dans le domaine de la formation professionnelle, de l'égalité de chances scolaires pour les filles et les garçons. J'ai été étonné de constater que, sur le plan culturel, la commission n'ait pas encore été consultée sur le misérable statut social des artistes, alors qu'il me semblait que la commission CE avait été assez loin dans ce domaine.

Si notre commission veut obtenir un poids politique, elle devrait avant tout s'occuper du problème de l'information. Les trois institutions européennes — Parlement, Commission et Conseil — devraient avoir chacune leur propre porte-parole indépendant. Pour le PE, le problème est double. Ces membres doivent pouvoir bien se documenter eux-mêmes et les électeurs doivent être informés de ce qui se passe au PE.

La commission a aussi plaidé pour une recherche des effets secondaires de la pratique des sports. Pourquoi ?

M.C. : Jusqu'à présent, peu de textes de la Commission ont été consacrés au sport. Pourtant, la maîtrise du corps est

purement culturelle. De plus, c'est une occasion pour les jeunes de tous pays d'apprendre à se connaître. Mais si vous songez que sur des terrains de football il faut évacuer les spectateurs des premiers rangs des tribunes parce qu'ils pourraient être victimes des jets de bouteilles, que des trains entiers sont sacqués, vous vous rendez compte que de nombreux jeunes, et selon moi, trop jeunes, sont entraînés dans un monde de violence qui est justement à l'opposé de la maîtrise que l'on souhaite. Cela doit être examiné.

En mai 1980 vous vous êtes prononcé à Strasbourg pour une réglementation européenne du marché des armements.

M.C. : J'ai saisi l'occasion du meurtre du père Voordeckers pour déposer cette résolution, conformément d'ailleurs au programme et aux actions de la Volksunie en la matière au niveau national. Mon raisonnement était le suivant. Si un petit pays comme la Belgique réussit à une si grande échelle et en dehors de tout contrôle parlementaire — le ministre ne devant pas se justifier — à livrer des armes à toutes les canailles imaginables à travers le monde, je présume qu'il existe un florissant marché aussi dans d'autres Etats membres, peut-être même dans tous.

Je ne peux m'imaginer que toutes les armes dont ces régimes semblent disposer proviennent uniquement de Belgique. Je me permets donc de supposer qu'un marché des armes non contrôlé prospère dans certains Etats membres et cela directement à l'encontre de la politique communautaire dans d'autres domaines comme la coopération au développement, les droits de l'homme. Ce n'est pas seulement le fait de couvrir le marché des armes qui est hypocrite, mais aussi le fait que la commission politique du PE refuse tout simplement de désigner un rapporteur sur les droits de l'homme dans la Communauté.

Il semble que l'on ne veuille même pas

prendre acte de l'indignation que soulève par exemple le sous-développement de la Corse, simplement parce qu'un membre de la commission s'est levé et a déclaré « ce sont là les affaires intérieures d'un Etat membre ».

Dans ces circonstances, il ne convient pas d'élever la voix à propos des droits de l'homme en Iran. L'ancien adage « balayer devant sa porte » me semble le préalable essentiel au droit moral à la parole.

Vous appartenez aussi à des mouvements anti-nucléaires. Comment envisagez-vous l'approvisionnement énergétique de l'Europe sans énergie nucléaire ?

M.C. : Je m'occupe en effet activement des problèmes énergétiques comme membre suppléant de la commission de l'énergie du PE, et suis en fait devenu le porte-parole des mouvements anti-nucléaires. L'atmosphère qui règne est insupportable. L'énorme majorité du PE et de la commission est intimement convaincue que les anti-nucléaires sont des fantaisistes, des idiots, des émotifs, et je modère mes paroles, qui, s'ils s'étaient plus nourris de science se débarrasseraient de leurs craintes. Certains le disent poliment, d'autres moins, mais tous le disent.

Mon point de vue est que, d'abord il faut consacrer au moins autant à la recherche d'énergies alternatives qu'à l'énergie nucléaire, et ne pas s'en tenir à l'actuelle proportion de 3 pour 100. De plus, il faut examiner si les énergies alternatives ne pourraient pas suffire à l'approvisionnement.

Le Danemark est de cet avis, l'Irlande le semble aussi. Des experts, tout aussi compétents que ceux qui sont cités par les lobbies, estiment que les Neuf peuvent progresser dans les dix prochaines années sans recours au nucléaire, d'autant plus s'ils le font en commun.

Vous semblez très actif. Or, le bruit court que vous quitterez Strasbourg début 1981.

M.C. : C'est ce qui est prévu. Lorsque j'ai commencé à faire de la politique en 1965, j'ai déclaré « jusqu'à 60 ans », j'en avais 45, je n'étais pas un bleu. Je veux arrêter pour me consacrer aux études, peut-être même pour pratiquer l'aide au développement chez les missionnaires.

Cela me fera d'ailleurs de la peine de m'en aller. A Strasbourg, comme « petit isolé » je suis captivé par le combat contre l'impuissance.

L'impuissance institutionnelle, l'impuissance comme petit groupe, le combat contre les groupes de pression, la contrainte des majorités. Je trouve très captivant de former des alliances par-delà les cloisonnements, notamment pour empêcher que le PE ne soit relégué dans un coin.

Je pense par exemple au débat sur le contrôle budgétaire qui contenait une critique particulièrement acerbe et soigneusement construite des institutions et dans lequel la Communauté était mise à nu pour l'exercice 1977-1978.

Si le Conseil reste tel qu'il est, si la Commission reste aussi prudente — c'est ce que je lui reproche — et si toutes ses propositions sont d'avance tellement édulcorées que le Conseil ne peut que les approuver, alors le PE dans son impatience et vu toutes les fortes personnalités qui y siègent fera tôt ou tard trembler la Communauté sur ses bases.

Il y a de la dynamite dans ce Parlement, ce qui n'est pas fait pour me déplaire. Songez que la presse mondiale a unanimement dépeint la lutte pour le règlement comme vide et à côté de la question !

C'était un combat pour une charte fondamentale. Comment est-il possible de ne pas s'en rendre compte ? Je trouve aussi lamentable que la presse belge ne parvienne pas à expliquer ce qui se passe à Strasbourg.

Agenda

Bruges : le Collège d'Europe à Bruges organise les 6, 7 et 8 novembre prochain un colloque sur « Les Institutions de la Communauté au seuil des années 1980 - A la recherche de nouveaux équilibres ».

De nombreuses personnalités parmi lesquelles M. Davignon, membre de la Commission, M. Marjolin, ancien vice-président de la Commission CE, M. l'Ambassadeur Spierenburg et M. Rey, membre du PE, participeront à ce colloque.

Renseignements complémentaires : Collège d'Europe, Dwyver 10-11, 8000 Brugge (tél. : 050/33.53.34).

Le marché charbonnier et ses perspectives

En 1979, la part du charbon dans la demande d'énergie de la Communauté était de 19,4 %. La consommation de houille s'est élevée à 308,6 millions de tonnes, soit 7,4 % de plus qu'en 1978. Le redémarrage de la sidérurgie a entraîné une augmentation de la consommation de coke de 10,8 % par rapport à 1978 et la consommation des centrales a augmenté de 10,4 % pour atteindre à peu près 178 millions de tonnes.

La production de houille dans la Communauté a été légèrement supérieure à celle de 1978, elle s'est élevée à 238,7 millions de tonnes.

Malgré des augmentations modérées des prix, la position concurrentielle du charbon

communautaire s'est détériorée. En 1979, la Communauté a importé 59 millions de tonnes de charbon soit une augmentation de 30 %. C'est ce qui ressort du rapport de la Commission sur le marché charbonnier de la Communauté en 1979.

Selon ce même rapport, les perspectives pour 1980 sont assez semblables : pas de grandes différences dans la demande, une production propre légèrement supérieure à celle de 1979 et un accroissement des importations de charbon en provenance des pays tiers qui ne devrait cependant pas menacer l'équilibre entre ressources et demande.

Nouveaux partenaires

A la fin de sa session de mai, le Parlement européen a accueilli deux nouveaux membres belges. Il s'agit de MM. Pierre Deschamps (PSC-PPE) et Karel De Gucht (PVV-ELD) qui remplacent MM. Ch.-F. Nothomb, nouveau ministre des Affaires étrangères et H. Vanderpoorten, nouveau ministre de la Justice.

M. Deschamps fera partie de la commission des relations économiques extérieures et M. De Gucht de la commission juridique. Nous vous les présenterons dans notre prochain numéro.

Le 23 mai dernier, au cours d'une séance académique à laquelle participait une nombreuse assemblée, le Conseil de l'Europe a remis officiellement à la commune de Woluwe-Saint-Lambert le drapeau d'honneur de l'Europe pour ses nombreuses activités en 1979 en faveur de l'idée européenne.



Le Conseil belge du Mouvement européen et le Bureau de Presse et d'Information ont organisé, le 9 juin, un colloque sur le thème « Parlement européen, un an après son élection directe ». De gauche à droite: Jean Poorterman, directeur du Bureau, Karel Van Miert (SP); Fernand Herman (PSC-PPE), Ernest Glinne (président du Conseil belge du Mouvement européen); Karel De Gucht (PVV), Antoinette Spaak (FDF), Jaak Vandemeulebroeck (VU) y participaient.



Mme S. Veil, Présidente du Parlement européen et M.R. Jenkins, Président de la Commission, ont été reçus officiellement dans le cadre du Millénaire à Liège le 16 juin par « Le Grand Liège » (Me Leveaux, au centre sur la photo), la Province (M. le Gouverneur Mottard) et la ville (M. le Bourgmestre Close). Devant un auditoire de 500 personnes et en présence du ministre J.M. Dehousse, M. le Président R. Jenkins a consacré son intervention au thème « L'Europe et les régions ».

Le 14 mai, la Maison de l'Europe a organisé au Bureau de Presse et d'Information un lunch-débat sur le thème: « Informatique croissance et emploi ». De gauche à droite: MM. J. Evans (Institut Syndical Européen), Coppé (modérateur), J. Depraetere (administrateur délégué de la S.A. SAGEM Belgique), J. Lagrange (administrateur délégué de la S.A. Philips), prof. Vandamme (Maison de l'Europe) et J. Poorterman (directeur du Bureau de Presse et d'Information).



Le 4 juin dernier, la Maison de l'Europe a organisé dans les locaux du Bureau de Presse et d'Information un lunch-débat sur le thème « Partis européens et partis nationaux ». De gauche à droite sur la photo: MM. J.-F. Van den Broeck, directeur adjoint du Bureau de Presse et d'Information, Karel Van Miert (président du SP), Willy De Clercq (président du PVV), Fernand Herman (PSC-PPE) et Van Damme de la Maison de l'Europe.



Promobus

Le Promobus « Economies d'Energie » sillonnera la Belgique pendant le mois de juillet.

Il se trouvera à Bruxelles (Grand-Place) le mercredi 9 juillet; à Ixelles (Place Flagey) et à Saint-Josse (place Rogier) le jeudi 10; à Schoten les vendredi 11 et samedi 12; à Spa le dimanche 13 et le lundi 14 (dans le cadre du millénaire de Liège); à Damme les mardi 15 et mercredi 16 pour le 800e anniversaire de Bruges; à Diest et Hasselt le jeudi 17 et le vendredi 18. Le Promobus terminera son périple à Hastières les dimanche 20 et lundi 21 juillet.

Prix

Un prix annuel Willy De Clercq d'un montant de 20.000 FB vient d'être créé. Il récompensera le travail d'un étudiant

flamand âgé de 18 à 25 ans qui apporte une pierre à l'édification de la démocratie et de l'intégration européenne. De plus amples renseignements peuvent être demandés à: P.V.V. Prijs Willy De Clercq, bd du Régent 47-48 à 1000 Bruxelles.

Visites au Bureau

Juin: 3. Présentation d'un film du Fonds Social (handicapés) — 4. Maison de l'Europe: lunch-débat - Réunion enseignement — 9. Conseil belge du Mouvement Européen: débat — 10. Nouveaux fonctionnaires — 13: Comité élargi de l'enseignement — 24. Maison de l'Europe: lunch-débat — 25. TEPSA — 26. Collège Saint Hadelin - Visé.

Juillet: 2. British Liberal in European Community — 17. Union Régions Capitales de la CE.